

par la voie de la presse sera puni d'un emprisonnement de six jours à trois mois et d'une amende de 16 fr. à 500 fr.

UNE GRAVE AFFAIRE

L'Espionnage au Ministère de la Marine

Paris, 26 juin.

Dans une interview avec un rédacteur du *New-York Herald*, le capitaine Borup continue à affirmer qu'il n'a communiqué à aucun gouvernement étranger les documents qui lui ont été remis par Greiner. En agissant comme il a agi, il n'a fait que son devoir d'attaché militaire.

Ma correspondance et mes papiers, a-t-il ajouté, sont à la disposition de M. de Freydet; je puis, en ma qualité d'officier américain en service diplomatique, tenir la tête haute. Je voudrais d'abord téléphoner à Washington pour demander mon rappel; mais depuis j'ai décidé de rester ici afin de tenir tête à mes accusateurs.

On ne doute pas, néanmoins, que le rappel du capitaine Borup soit imminent.

Il se confirme que les charges relevées contre Greiner sont accablantes. Les pièces qu'il détournait concernaient la défense des côtes de la Méditerranée. Il a détourné également un livre de signaux secrets et aussi un plan détaillé de la défense des côtes de la Corse.

M. Cavaignac, ministre de la marine, était saisi depuis quelques jours de cette grave affaire, et il l'étudiait sans bruit. Ce n'est que lorsque les détournements des pièces importantes lui ont été confirmés par le commandant Billet, que le ministre a remis le dossier au parquet.

Le sous-officier Oudin a été remis en liberté, mais il ne reprendra pas son service au ministère; il va rejoindre son régiment à Lorient.

On croit que le commandant Billet sera mis en disgrâce pour manque de surveillance.

L'Explosion du Restaurant Véry

Les auteurs de l'attentat. — Déclarations de Bricou. — Les recherches à Londres. — Arrestations imminentes.

Paris, 26 juin.

Le bruit court que la justice connaît enfin les auteurs de l'explosion du boulevard Magenta qui seraient Bricou et sa femme, François dit Francis, et Meunier. C'est Drouet, le complice de Ravachol dans le vol de dynamite de Soisy-sous-Etioles, qui a fait connaître la vérité.

Voici comment les choses se sont passées:

Après la découverte des cartouches de dynamite dans le fossé des fortifications de la porte de Flandre, Bricou et sa femme furent remis en liberté. Peu après, Bricou tenta de se suicider au Havre. Il était ramené à Paris et sa femme était arrêtée.

Or, dans l'interval, Drouet, qui était resté écorché à Mazas, avait été harcelé de questions par M. Athalin, juge d'instruction, et M. Féde, officier de paix de la section politique. Après avoir nié énergiquement, il en vint peu à peu à faire des confidences: tout en déclarant qu'il était étranger à l'attentat du boulevard Magenta, il raconta que Bricou était venu lui demander, quelques jours avant l'explosion, de la dynamite et de la sébaste.

Connaissant ce détail, le juge d'instruction insista auprès de Bricou pour savoir ce qu'il avait fait des matières explosibles qu'il avait demandées à Drouet. Il répondit enfin que c'était sa femme qui avait eu ces matières en sa possession.

C'est alors que M. Athalin confronta la femme Bricou avec Drouet et son mari. Bricou se décida enfin à reconnaître qu'il avait joué un rôle dans l'explosion du boulevard Magenta, affirmant toutefois qu'il n'avait pris qu'une part très effacée. Il désigna sa femme, François dit Francis, et Meunier, comme étant les auteurs de l'explosion.

Aussitôt, la police se mit à la recherche des deux anarchistes qui, arrêtés comme on se le rappelle, avaient été mis en liberté, faute de preuves.

Mais les deux compagnons qui sentaient le terrain devenir dangereux, surtout après la découverte de la dynamite sous le pont de Flandre, s'étaient réfugiés en Angleterre.

Un agent partit immédiatement pour Londres, et découvrit la retraite des

deux anarchistes. Hier, assure-t-on, M. Féde, accompagné d'un agent de la sûreté, est parti pour Londres, muni de mandats d'extradition, et il se pourrait qu'à l'heure qu'il est, les deux anarchistes soient arrêtés.

Ajoutons que c'est François, dit Francis, qui a eu l'idée de l'explosion. C'est chez lui, rue Beaumont, 54, que les pourparlers ont eu lieu, et que la bombe a été fabriquée.

C'est la femme Bricou qui fut chargée de déposer l'engin meurtrier dans le restaurant.

Cela confirmerait les déclarations de Hamonod qui a dit avant de mourir avoir vu une femme en caraco rouge déposer à terre un panier.

François, dit Francis, est âgé de 36 ans. De taille moyenne, brun, portant seulement la moustache, c'est un orateur très connu dans les réunions anarchistes.

Meunier, moins connu dans le monde révolutionnaire, est de petite taille et crottefrotte.

Disons, en terminant, que l'anarchiste Mascara qui avait été arrêté pour avoir donné l'hospitalité aux époux Bricou, a été remis en liberté.

François dit Francis. — Le Récit d'un Voisin.

Une personne habitant un logement voisin de celui qu'occupait François dit Francis, rue Beaumont, a donné à un rédacteur du *Temps* les renseignements suivants:

C'était un méchant homme, dans toute l'acceptation du mot; il avait toujours la menace à la bouche et sa femme, pour la méchanceté, ne lui cédait en rien.

A partir du mois de janvier dernier, il n'était plus possible de dormir dans la maison: c'était pendant toute la nuit des allées et des venues continuelles. François recevait chez lui un grand nombre d'anarchistes, hommes et femmes; parmi ceux-ci, Bricou et sa femme, Meunier dit le Bossu, et Lé-cuyer.

Le mardi de Pâques, nous dit notre interlocuteur, François, que je connaissais, quitta la maison et me dit qu'il s'en allait à Londres. Avant de partir, il me dit ces paroles que je me rappelle textuellement: «Je vais vous apprendre une chose que vous ignorez peut-être, mais qui est l'exacte vérité. Rappelez-vous bien ce que je vais vous dire: L'hérot ne profitera pas de l'argent qui a touché, c'est moi qui vous le jure, ou j'y perdrai mon nom.»

Quatre jours après en effet le restaurant Véry sautait.

Le lendemain de l'explosion François, comme on sait, a été arrêté; une perquisition a été faite à son domicile où on ne découvrit rien. Quand il fut mis en liberté, François revint à la maison et me dit: «Je me moquais bien d'eux et de leur perquisition, je les ai emmenés à Charenton (je me suis moqué d'eux); j'avais de la poudre à ma disposition, mais ils ne l'ont pas trouvée.»

François avait de bonnes raisons pour parler ainsi. Les explosifs dont il se servait étaient dans la maison, non pas dans son logement, mais chez une voisine, la femme X..., qui faisait peur à tout le monde. Elle est démenagée depuis; tout le monde ici a été content de la voir partir. Ce sont les anarchistes qui ont fait son démenagement avec une voiture à bras. Elle n'a pas laissé son adresse.

L'ANGLETERRE ET LE MAROC

Tanger, 26 juin.

Sir Evan Smith renonce à demander au sultan la concession des lignes télégraphiques, l'établissement d'une banque et la liberté du commerce des armes. Il insiste pour obtenir, au profit des Européens, la faculté d'exporter des céréales et du bétail et pour faire modifier la convention de 1880 en ce qui concerne la propriété foncière. Le sultan semble décidé à ne faire sur ces points aucune concession.

La question de l'établissement d'un vice-consul à Fez n'est pas définitivement réglée. Si l'Angleterre était autorisée à entretenir à Fez une représentation commerciale, la France et l'Espagne s'empresseraient d'user du droit qu'elles ont gardé d'y envoyer un agent.

UN INCIDENT A BELFORT

Paris, 26 juin.

Une dépêche de Belfort donne des détails sur un pénible incident qui s'est produit aux épreuves de tir.

Une compagnie du 151^e de ligne était en train de tirer; elle avait déjà 98 points, lorsqu'un officier du 42^e de ligne se précipita sur un tireur, lui arracha son arme des mains et accusa ouvertement le 151^e de ligne de fraude.

Inutile de dire l'émotion profonde qu'a provoquée l'incident. Malgré les protestations des officiers du 151^e, le tir fut arrêté. Le général de Négrier, qui était présent,

reçut immédiatement l'officier, auteur de l'incident. Cet officier déposa alors en substance ceci:

«Plusieurs tireurs expérimentés du 151^e de ligne ont tiré à plusieurs reprises; ils se sont substitués à des tireurs moins expérimentés, dans le but évident de faire constater la supériorité du 151^e sur les deux autres régiments mis concurremment à l'épreuve.»

Une enquête fut ouverte, à l'issue de laquelle le général de Négrier a exclu le 151^e des avantages de l'épreuve pour les classements.

Dépêches Diverses

A LA SOCIÉTÉ DE DYNAMITE

Paris, 26 juin.

M. Cochefert, commissaire de police aux délégations judiciaires, assisté de M. Flory, expert, est retourné, hier, 12, place Vendôme, au siège de la Société française pour la fabrication de la dynamite et y a procédé à de nouvelles constatations judiciaires.

En examinant les papiers et les livres, il a relevé un nouveau détournement commis par M. Aaron, cette fois au préjudice de la société du Transvaal, dont il était, on le sait, l'administrateur.

Cet détournement s'élève à la somme de sept cent mille francs, ce qui porte à quatre millions six cent vingt mille francs le déficit connu jusqu'à ce jour.

Le signalement du fugitif a été lancé dans toutes les directions.

On a annoncé que M. Aaron s'était suicidé, mais ce bruit n'a pas été confirmé.

VOL CHEZ UN CONSEILLER MUNICIPAL

M. Sauton, conseiller municipal, demeurant 24, rue Soufflot, a été victime hier d'un vol important.

Pendant son absence, des malfaiteurs se sont introduits dans son appartement à l'aide de fausses clefs et se sont emparés d'une somme de 5,000 fr. et de nombreux objets de valeur.

M. Lejeune, commissaire de police du quartier, a procédé aux constatations et a ouvert une enquête.

LE DOCTEUR NELSON

La chambre des appels correctionnels d'Alger a jugé Isaac Kahn, dit «docteur Nelson» et son complice, le docteur Fournel, sur appel à minima du procureur de la République.

On sait que le «docteur Nelson» et son co-accusé, poursuivis pour escroqueries, se sont rendus coupables des mêmes délits en France.

La peine a été élevée de six mois à un an et un jour de prison pour Isaac Kahn.

Le tribunal a maintenu la condamnation prononcée lors du premier jugement contre le docteur Fournel.

EXERCICES DE TIR DANS LES ÉCOLES

La *Petite République* croit savoir qu'en présence des excellents résultats obtenus au point de vue du tir depuis la création des stands, il est question d'organiser dans chaque école des sociétés de tir à la carabine Flobert, sous la surveillance des instituteurs. À partir de douze ans, les enfants apprendraient à manier l'arme, à épauler, viser et tirer.

UN ACCIDENT

Rouen, 26 juin.

Le capitaine Decazes, du 12^e chasseurs à cheval, a été victime d'un grave accident. Pendant une marche de nuit, son cheval est tombé à la renverse sur M. Decazes, qui a eu la clavicle droite brisée, l'omoplate fracturée et de graves contusions.

LE DRAME DE SAINT-ANTONIN

Montauban, 26 juin.

Un drame de la jalousie s'est déroulé hier à Saint-Antonin.

Le sieur Hébrard, ancien employé de chemin de fer, a tiré deux coups de revolver sur Marie Lafarge, épouse Toubert, son ancienne maîtresse, qui a été atteinte au crâne; il s'est ensuite logé deux balles dans la tête, derrière l'oreille.

Voici les circonstances qui ont précédé ce crime: Hébrard fut longtemps l'amant de la victime; il était jaloux et brutal. Au début de l'année dernière, sa maîtresse, lasse de supporter son affreux caractère, manifesta le désir de le abandonner. Hébrard se vengea en essayant de la tuer avec un revolver, et il fut à cette époque traduit en cour d'assises et acquitté.

À sa sortie de prison, il tenta à plusieurs reprises de se rapprocher de Marie Lafarge et de renouer leurs anciennes relations; mais elle, qui le connaissait bien, le craignait, le fuyait et se montrait réfractaire à toute réconciliation.

Hébrard, dépit, furieux, continua pendant quelque temps sa colère, mais hier matin, rencontrant son ancienne maîtresse qui se rendait aux champs, près du village, n'hésita pas à faire feu sur elle, réalisant ainsi la promesse qu'il lui avait faite: «Si tu n'es pas à moi je te tuerai!»

La malheureuse, pendant son sang, courut vers le village où elle fut recueillie. Quant au meurtrier, il tourna son arme contre lui-même.

même, comme on l'a vu plus haut, deux paysans le rencontrèrent et le conduisirent à l'hôpital, en attendant son transfert à la maison d'arrêt.

Les deux blessés, quoique gravement atteints, ne le sont pas mortellement à moins de complications imprévues.

Le parquet de cette ville s'est rendu sur les lieux. Ce drame a profondément ému la population des alentours.

UN CRIME MYSTÉRIEUX

Versailles, 26 juin.

Le nommé Alfred Guiraud, employé de distillerie, attaché depuis quinze ans à la maison Sourza, a été trouvé assassiné cette nuit, à trois heures du matin, sur la contre-allée gauche de l'avenue de Paris, près de la caserne du génie. Un cuirassier venant à passer et ayant découvert le cadavre, est allé prévenir le bureau de police à la mairie. Aussitôt deux agents se rendirent sur les lieux du crime et firent transporter à l'hospice le cadavre qui était complètement froid, ce qui laisse supposer que le crime a dû être commis vers minuit.

Une enquête est ouverte.

Départements

RHÔNE

Tarare. — Conseil municipal. — Le conseil municipal se réunira en séance publique salle de la mairie le mardi 28 courant, à 8 heures du soir.

Syndicat agricole. — Les membres du syndicat agricole du canton de Tarare sont invités à une grande réunion qui aura lieu jeudi 30 juin à une heure, salle de la société de Viticulture et d'Horticulture, rue de la Gare.

Les membres du comice sont invités pour midi le 30 juin, même local pour une assemblée générale.

LOIRE

Montbrison. — Etat-civil du 18 au 25 juin. — Naissances: Jean-Henri Laurent; Marie-Antoinette Grange; Antoine-Marius Raymond-Barbus; Marguerite-Joséphine-Louise Tixier; Jeanne-Anne Passel.

Mariages: Jean-Baptiste Chimier et Marie-Nancy-Isabelle Quintin; Jean-Marie Besson et Louise Epice.

Décès: François Bouchery, 15 ans; Jean-Claude Palais, 40 ans.

Le meurtre de Coutourey. — Le verdict a été affirmatif avec circonstances atténuantes.

La cour a condamné Barthélemy Muzelle à vingt ans de travaux forcés.

Rive-de-Gier. — Fête scolaire. — Hier dimanche a eu lieu au jardin de la ville, la fête scolaire que nous avons annoncée.

Favorisés par un temps superbe un grand nombre de spectateurs se pressaient au jardin de la ville, après le défilé qui a eu lieu dans l'ordre suivant par les rues de notre localité: 1^o les Enfants des écoles laïques de notre ville; la Société musicale de Rive-de-Gier; la Société chorale de Saint-Martin-la-Plaine et la Société de gymnastique de notre ville.

À deux heures et demie, il y a eu grand concert dans le jardin public.

Un lâcher de pigeons a précédé la tombola qui a été tirée à 6 heures du soir. Voici les numéros gagnants:

4.277	815	1.639	2.470	794	3.627
918	3.565	3.732	2.916	4.992	2.875
4.346	296	456	1.437	4.925	505
3.643	3.080	1.445	759	5.739	3.294
3.144	5.888	1.381	284	4.062	1.337
3.612	5.594	4.589	3.403	2.468	2.339
1.063	3	2.381	2.219	2.610	3.879
2.751	2.375	2.389	1.424	2.614	2.233
4.303	2.423	4.497	2.274	2.343	1.999
5.933	2.321	1.905	62	3.305	4.339
5.384	3.583	1.602	504	2.096	1.880
4.876	2.552	1.535	2.090	2.800	2.444
4.853	2.282	449	5.033	2.689	5.062
5.832	3.493	482	2.901	1.055	2.977
1.074	3.272	4.016	3.381	5.800	1.923
2.588	3.068	3.196	1.139	4.412	1.255
2.815	4.308	2.511	5.893	32	49
3.184	4.336	4.018	2.701	2.415	4.983
2.153					

À 8 heures du soir a commencé un grand bal qui s'est prolongé jusqu'à une heure fort avancée de la nuit.

Nous ne saurions terminer ce compte rendu sans adresser au nom des enfants pauvres, nos sincères remerciements aux organisateurs de cette fête.

Entre la première et la deuxième partie, une quête assez fructueuse a été faite.

Attentat aux mœurs. — Dans la nuit du jeudi au vendredi 24 courant, trois jeunes gens ayant été trouvés copieusement la tête enfoncée dans la rue à un attentat à la pudeur.

Après une enquête très approfondie, l'un d'eux a été mis en état d'arrestation; il sera conduit à Saint-Etienne pour être tenu à la disposition du procureur de la République.

Rouanne. — Noyad e. — Hier soir, à 5 heures, un accident est arrivé près de la butte du champ de tir.

M. Grifiard, représentant, ayant rencontré M. Benoit Vernay, 29 ans, tailleur, l'invita à monter sur sa voiture pour se rendre à la Loire laver la voiture et baigner le cheval.

L'entrée du fleuve le cheval fut dételé et pendant que M. Grifiard lavait sa voiture, Vernay montait à cheval et pénétrait plus avant dans le fleuve.

Tout à coup, le cheval refusant d'avancer fit un écart et Vernay fut projeté dans l'eau.

Il disparut et ne fut retiré qu'une demi-heure après, à 800 mètres du théâtre de l'accident, par M. Lafont, caporal du 93^e de ligne, et M. Brosselet.

Mort subite. — Hier, M. Dèverchère, ancien employé aux ateliers d'Oullins, était assis avec sa femme dans la salle d'attente de la gare du Coteau.

Tout à coup, Dèverchère s'affaissa et succomba presque aussitôt. Le malheureux était atteint d'une phthisie pulmonaire très avancée.

Chazelles-sur-Lyon. — Horrible accident. — M. Antoine Belon, âgé de 39 ans, était propriétaire et cultivateur au lieu du Racle, en même temps que garde particulier d'une société de chasseurs. Ayant prié l'un de ses voisins de fermer son pigeonnier, il avait ajouté qu'il tuerait les pigeons s'ils continuaient à lui faire du mal. Hier, voyant que l'on n'avait tenu aucun compte de ses avis, il saisit vivement son fusil placé derrière un meuble; mais le chien de cette arme, rencontrant une aspergille, fut soulevé et le coup partit, envoyant littéralement le crâne du malheureux imprudent.

La servante accourut et vit son maître gisant dans une mare de sang et horriblement défiguré.

Des voisins compatissants allèrent au-devant de Mme Belon, qui était à Chazelles, et réussirent à l'emmener chez ses parents, par crainte d'un autre malheur, car cette femme, mère de quatre enfants, est dans une position intéressante.

ISÈRE

Vienne. — Vol à l'étalage. — Le nommé Joseph Bertrand, âgé de 30 ans, maçon, se disant natif d'Antibes, a été surpris en flagrant délit de vol à l'étalage d'une paire de brodequins, au préjudice de M. Banier, galocheur, rue Trémeau, 2.

M. Banier, aidé de M. Ramel, épicière, ont conduit ce malfaiteur au bureau de police, où il a été écorché et mis à la disposition du parquet.

Syndicat des ouvriers coiffeurs. — Tous les ouvriers coiffeurs de Vienne sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le mardi 28 courant, à 8 heures du soir, au siège social, 12, cours Belfort.

Ordre du jour. — 1^o La lecture de la réponse faite par le syndicat des patrons à la lettre qui leur a été adressée par le syndicat ouvrier au sujet des revendications ouvrières; 2^o réception des livres.

DROME

Valence. — La réunion d'hier. — Nous n'avons pas grands renseignements à ajouter à notre compte rendu envoyé hier, par dépêche, comme on a pu le lire, sur la question de l'Hôtel de Ville qui finissait par tourner au ridicule, elle est définitivement tranchée, c'est-à-dire que rien ne sera changé; inclinons-nous.

Les discussions ont été assez vives. M. Genest a soutenu son rapport avec le tact qui lui est particulier; M. Chambaud a soutenu le sien avec chaleur; M. Genest lui a répondu par une bonne critique en résumant avec chiffres à l'appui les erreurs de son collègue.

Plusieurs autres discussions ont eu lieu entre MM. Chalamel, Ollagnier, Gaston, Crumière, et finalement la minorité est devenue majoritaire.

Ont voté pour le transfert de l'Hôtel de Ville: MM. Genest, Joulie, Roux des Rivières, Collombat, David.

Se sont abstenus: MM. Ollagnier et Malizard, tous les autres ont voté contre, sauf MM. Berger et Picot absents.

Le Conseil a passé ensuite, après quelques minutes de suspension, à la discussion de la demande de M. Duc, pour l'établissement de deux cars rippers dans la ville de Valence.

Un parti prit de la Table-Ronde, suivrait l'avenue de Lyon, place St-Félix, boulevard de l'Est, boulevard Bancel, place de la République, avenue Victor-Hugo, Calvaire, Calvaire, Calvaire.

Le deuxième partait de l'avenue de Romans, rue Monplaisir, rue Paventine, rue des Alpes, Tunnel, rue de la Gare, avenue Victor-Hugo, place de la République, avenue du Pont. (Le prix en sera fixé à dix centimes pour la ville et cinq centimes en sus pour les banlieues.)

Le Conseil adopte à l'unanimité cette proposition. M. le Maire annonce que les voitures étant prêtes, les cars rippers circuleront probablement demain lundi dans les rues de Valence. La séance est levée à dix heures et demie.

Maintenant que la question de l'Hôtel de Ville est bien enterrée nous n'en reparlerons plus, mais la population qui n'a pas été consultée à cet effet, la population de la nouvelle ville, puisque l'on a voulu partager Valence en une vieille et nouvelle ville, la nouvelle ville qui a le plus de population, qui s'est construite elle-même sans les secours de la vieille, comme la très bien fait remarquer M. Genest, dont les habitants paient quatre fois plus de patente

que ceux de l'ancienne, n'ont-ils pas eux aussi quelque chose à réclamer. On veut laisser au vieux quartier ce semblant d'Hôtel de Ville, c'est bien; mais qu'ils réclament et de suite le marché couvert, on ne peut le leur refuser.

La tentative d'assassinat de Chabert. — Les gendarmes ont amené en voiture Dragon, l'auteur de la tentative de meurtre sur sa femme et sa grand-mère. Il a été interrogé ce matin par un juge suppléant en remplacement de M. le juge d'instruction; il a montré un grand repentir et a avoué avoir agi sous l'empire de la boisson. Il a été transféré ensuite à la prison de Valence et passera probablement en correctionnelle. Sa femme a été aussi entendue à l'instruction.

Bourg-les-Valence. — La fête votive de la Table-Ronde donnée par les jeunes gens et hommes mariés sera annoncée le samedi 2 juillet par des salves d'artillerie; elle sera continuée les dimanche 3 et lundi 4 juillet par des amusements divers et un grand bal champêtre éclairé à giorno.

Romans. — Rixe. — Cette nuit, à une heure environ, la rue du Refuge a été le théâtre d'une rixe sanglante qui a mis en émoi le quartier de la Pavigne.

Les sieurs Jean Dutton, Joseph Perriol, Laurent Jolot, et Paquignon, se sont pris de querelle pour un motif futile et sont bientôt venus aux coups.

Paquignon a été assez grièvement blessé, ainsi qu'un citoyen qui voulait séparer les combattants.

M. le capitaine G..., qui demeure dans la rue du Refuge, est venu prévenir la police qui s'est aussitôt rendue, accompagnée de deux hommes du poste de la caserne de l'ancien collège, où elle a trouvé Paquignon baignant dans son sang. Les agents l'ont relevé et transporté au domicile de son père.

Il est ensuite procédé à l'arrestation des trois agresseurs qui s'étaient rendus, après la bagarre, dans une maison de tolérance.

Cette affaire aura sans doute son prochain dénouement devant le tribunal correctionnel de Valence.

BÉALA ET MARIETTE SOUBÈRE

On se souvient qu'il était inculpé d'avoir reçu une partie de l'argent dérobé par la jeune fille à ses parents, pour le donner à Greletty, son ami, anarchiste, avec lequel elle était partie. Dumas a prouvé à la justice qu'il avait simplement reçu 70 francs de la part de personnes inconnues, qui lui demandaient de les faire parvenir à Rayachol. Dumas exécuta leurs désirs et envoya trois mandats : un de 10 francs à Rayachol, un de 5 francs à Béala et un de 5 francs à la fille Soubère.

Ces mandats n'ont pas été remis à leurs destinataires.

Dumas doit écrire au procureur de la République à Montbrison pour lui demander l'autorisation de voir Rayachol. Il paraît que ce dernier désire le voir afin de lui remettre des documents intéressants pour le parti anarchiste et qu'il voudrait voir publier par les journaux.

LYON

NOS ÉCHOS

Une démission : M. Nolot, pour des raisons de santé et de convenances personnelles, a envoyé à M. le préfet sa démission de conseiller général du Rhône.

Malgré l'intervention officieuse de M. le préfet, M. Nolot a maintenu sa démission et il a fait parvenir à M. le président de la commission départementale.

La compagnie du P.-L.-M. vient d'autoriser sur ses lignes la mise en location d'un petit appareil, la « Breteille dormeuse » appelé à dérouter les oreillers. Celle-ci servant d'appui aux voyageurs, leur permet de dormir ou de se reposer tout à l'aise.

Un peu de concurrence et nous ne passerons pas de méchantes nuits en wagon.

Nous apprenons la mort de M. Georges Louvier, architecte en chef du département du Rhône, ancien professeur de l'École des beaux-arts et membre correspondant de l'Institut.

M. Louvier a succombé, hier, à Vichy, où il s'était rendu pour le soin de sa santé depuis longtemps chancelante.

Il était âgé de près de soixante-quinze ans. M. Louvier avait pris sa retraite comme architecte du département et avait été remplacé par M. Moncorge. Il était néanmoins resté chargé de la construction de la Nouvelle Préfecture, dont il avait dressé tous les plans et les devis pendant qu'il était en fonctions.

Encore un incident au concours de l'aggrégation. C'est de l'aggrégation de chirurgie qu'il s'agit cette fois.

Le docteur Montaz, conseiller municipal et chirurgien en chef des hôpitaux de Grenoble, candidat au dernier concours d'aggrégation en chirurgie, adresse une protestation au ministre de l'instruction publique au sujet de graves irrégularités commises dans la durée du concours.

Voici la fin de la déclaration du docteur Montaz :

« Tant qu'il restera ce qu'il est, le concours d'aggrégation sera un mélange de mérite, de fantaisie et de favoritisme, et ce n'est pas ainsi que se relèvera notre enseignement médical tant désiré en France et surtout à l'étranger. »

Le docteur Montaz affirme le fait suivant par lequel il conclut sa protestation : « Enfin, j'aurai terminé quand j'aurai dit que certains dormaient pendant les épreuves. »

On a commencé les réparations dans la salle du Casino. M. Guillet va faire une très heureuse innovation. L'office qui se trouve à côté du couloir des loges va être transformé en salon ; les spectateurs pourront se reposer et causer à leur aise, au lieu d'être obligés de circuler comme cela avait lieu précédemment.

Les Engagés volontaires de 1870

L'excellente société fraternelle des engagés volontaires de 1870 réunissait hier à la Cressonnière de Saint-Fons 100 convives qui ont passé assurément une belle journée. Le président, M. Chambard-Hénon, était entouré de MM. Clouzet, vice-président ; Kohler, secrétaire ; Dobbin, trésorier ; et de MM. Aubert, Pierrat, Berges, Hérard, membres du conseil d'administration, etc.

A la table d'honneur se trouvaient également MM. Dantenne, vice-président de l'Union patriotique du Rhône ; Larpin, président de l'« Etendard » ; Falque, graveur. Des dames en grand nombre égayèrent de leurs fraîches toilettes le banquet qui a été empreint d'une touchante cordialité.

A l'heure des toasts, le président M. Chambard-Hénon a pris la parole pour remercier les nombreux invités et la presse. Il s'est félicité du succès de la Société, laquelle est devenue une société de famille, animée d'un souffle ardent de l'amour de la patrie.

Il lève son verre en l'honneur du président de la République, l'homme intégral qui n'est pas seulement le représentant de nos idées, mais le représentant de la France tout entière.

M. Chambard-Hénon évoque le souvenir des sociétaires morts dans le courant de l'année, MM. Bernard l'Accadé, Large et Boiron. Au moins, dit-il, ils ont pu constater que la France est prête pour la lutte et forte pour la paix féconde.

Après un toast aux dames, porté par un de nos confrères, M. Dantenne a pris la parole.

Dans un discours vibrant, le vice-président de l'Union patriotique du Rhône a retracé le travail accompli, et après avoir fait allusion aux récents événements politiques qui se sont déroulés, il a ajouté, en terminant : « Nous devons écarter tout ce qui peut diviser les Français et développer, au contraire, tout ce qui peut les rapprocher. »

Unis dans un même culte, les yeux fixés sur le Rhin, nous nous rappellerons la phrase de Turenne après la perte de l'Alsace :

« Tant qu'il y aura des Allemands en Alsace, nos hommes de guerre ne doivent rester en repos. »

Des discours, empreints du plus sincère patriotisme, a été, comme le précédent, fort applaudi.

Un invité, d'origine italienne, a, en quelques mots, affirmé que la plupart des Italiens étaient de cœur avec la France, et il a

but aux soldats des deux nations latines tombés sur les champs de bataille de Magenta et Solferino.

MM. Clouzet et Larpin, ont clos la série des toasts et ont cédé la parole aux chanteurs.

COURSES DE LYON

PREMIÈRE JOURNÉE

La première journée des courses a été favorisée par un temps superbe. Le soleil, vers midi, s'était débarrassé de ses nuages ; la chaleur n'était pas trop accablante ; une légère brise soufflait qui n'avait rien que de très agréable.

Comme assistance, le public mondain n'avait peut-être pas donné tout ce qu'il pouvait ; mais ce qui a été vu à Lyon on se le rappelle pour le deuxième jour et qu'on oublie qu'avec le temps il vaut mieux tenir que courir. Qui sait ce que demain nous réserve ?

Les Autorités

Le préfet du Rhône et Mme Rivaud ; M. Gravier, secrétaire général, et M. Gravier ; M. Rostaing, secrétaire général pour la police ; M. Guillemot, chef de cabinet, et M. Roger Baile, le nouveau secrétaire particulier.

Parmi les membres du conseil de préfecture : M. Martin, vice-président, et M. Pain. Les représentants des corps élus n'étaient pas très nombreux. Aperçu : MM. Rebatal et Bailleson, conseillers généraux ; M. Fauroux, conseiller d'arrondissement ; M. Augagneur, Glotel, Penelle et Vignot, conseillers municipaux.

Ca et là, au pesage, MM. Roulet et Talon, avocats généraux ; M. Bartholomé, président de chambre à la cour d'appel ; M. Auzière, procureur de la République ; M. Tavernier, ingénieur en chef du département ; M. Fays, maire de Villeurbanne ; M. Leclerc, inspecteur municipal de la boucherie ; M. Maurice, capitaine des pompiers de Villeurbanne ; MM. Raymond et Vuille, chefs de division à la préfecture.

Beaucoup d'officiers en brillants uniformes : les généraux Reynal de Tisonnière, Roulet de Serres, Lefebvre de Lignères, Ferry, commandant la brigade de chasseurs ; les colonels Godefroid, de l'état-major ; de Prémont, du 8^e hussards ; Alotte de Lafaye, du 5^e chasseurs ; Crotel, du 5^e cuirassiers ; de Neymet, du 157^e de ligne ; de Gastine, directeur de l'arsenal, etc., etc., escortés d'un nombreux état-major.

Au Pesage

Les propriétaires de chevaux assistaient en grand nombre à la réunion. Étaient présents : MM. le baron de Larouillière, baron d'Aymery (Ménier), Cunington, comte d'Espous de Paul, duc de Brissac, comte de Clermont-Tonnerre, Perret-Allard.

Parmi les sportsmen : MM. Tresca, Sanier, Letourneur ; le comte de Bonnetière était représenté par MM. Giraud, de Veysière, de Leusse et Sibillot. Remarqué encore : MM. Steiner-Pons, commandant Mouly, vicomte de Poncins, Palluau de Besost, de Romanet, vicomte de Vaux, président des courses de Bourg ; M. Silvigny, président des courses de Venne ; M. du Chevalard, ancien préfet de la Loire, etc.

Les Toilettes

Les toilettes claires étaient à l'ordre du jour avec le beau temps qu'il faisait. La nuance crème présentait de nombreux échantillons. Ça et là quelques charmants costumes, mais les plus remarquables nous avons remarqué une robe bengaline glacée et or, une robe merveille de Worth, un costume grenadin bleu céleste, une toilette en gauloise jaune, avec ceinture noire ; un ravissant costume de dentelle noire, avec ceinture de jais pendeloque ; puis un autre en bengaline rose, avec ceinture miss Hélyett, deux chefs d'œuvres, signés : Fanny Michel. Malheureusement on ne peut tout citer ; que les oubliés nous pardonnent.

Sur la Pelouse

On parlait ferme sur la pelouse, et si on n'avait pas eu les moyens de s'offrir des places de pesage, on s'amuserait sans contrainte. Les huchons de champagne paraissent tout seuls ; et les plaisanteries et l'entrain étaient bien amusants à entendre et à considérer.

Les Courses

Meis, à deux heures et demie, la cloche sonne pour la première course. M. Gabriel Giraud était juge au pesage ; MM. Letourneur et Tresca l'ont remplacé ; M. Hurst, starter. M. Blondin était secrétaire des épreuves et s'est prêté avec une bonne grâce charmante à toutes nos demandes de renseignements.

Les services d'ordre étaient confiés à MM. Gratta et Roche, commissaires de police ; M. Pernelle, commissaire spécial, était délégué à la surveillance du pari mutuel. Les escouades de gardiens de la paix étaient commandées par MM. Jagot-Lachaux, commandant, et Pascal et Zerbini, capitaines.

Il y a eu du reste peu d'incidents, quelques arrestations de pick-pockets, et un accident de voiture, cours Vitton, sans conséquences graves.

La musique du 157^e de ligne sous la direction du sergent Viardot, exécutait pendant les intervalles des courses les meilleurs morceaux de son répertoire.

Le Pari mutuel

Très confortable le bâtiment installé pour le pari mutuel et très commode pour les parieurs. Les opérations ont été très marchées sous la direction de M. Canvin. Pas une seule constataction, c'est le plus bel éloge qu'on en puisse faire.

Voici le résultat des différentes épreuves. Les deux premiers ont manqué d'intérêt et pourtant ce n'est pas le nombre de chevaux engagés qu'il faut accuser ; mais les propriétaires retiraient leurs concurrents quand ils voyaient tel ou tel cheval prendre part à une course.

Première course. — Deux chevaux de l'écurie d'Almery (alias Ménier). Le Glorieux est arrivé premier, battant Progrès.

Deuxième course. — Cinq inscrits, deux partants. *Gl' Perez*, monté par Clout, et grand favori, a gagné facilement de deux longueurs sur *Heilade* (Wichery).

Le pari mutuel a rapporté 5 fr. 50 au pesage, 3 fr. au premier pavillon, 7 fr. au deuxième et 6 fr. à la pelouse.

Troisième course. — Ça été la plus remplie d'émotions. Six chevaux y ont pris part sur huit inscrits. *Gorille*, monté par Easterbe, a mené le train et gagné sur *Flammèche II* de deux longueurs. *Nogaret* arrivé troisième.

Cette épreuve a été très rodomentée menée, malgré les lenteurs du départ occasionnées par la mauvaise volonté de *Prado*, qui se dérobait.

Malheureusement, elle a été marquée par un accident. *Marieton*, après avoir sauté très correctement la haie, s'est abattu au plat ; il a eu un tendon faussé, une plaie au-dessus de l'œil gauche d'où le sang coulait abondamment, on a été forcé de l'empêcher. Quant au jockey Barker, il a eu une épaule luxée. Voilà une mauvaise journée pour le propriétaire, M. de la Rouillière.

Le pari mutuel a donné 45 fr. au pesage, 51 fr. au premier pavillon, 47,50 au deuxième, et 15 francs à la pelouse.

Le premier placé rapportait 9 fr. 50 au pesage, 27,50 au premier pavillon, 16 fr. au deuxième, et 15 fr. à la pelouse.

Le deuxième placé rapportait 11 fr. 50 au pesage, au premier pavillon, 10 fr. 50 au deuxième, et 12 fr. à la pelouse.

Quatrième course. — Quatre partants sur neuf inscrits. *Etioz* a gagné facilement sur *Abolition* deuxième, et *Leda II* troisième.

On a touché au pesage 20 fr. 50, au premier pavillon 18 fr. 50, au deuxième 17, et 22 à la pelouse.

Le premier placé donnait 7 fr. 50 au pesage, 8 fr. au premier pavillon, 7 fr. 50 au deuxième et 8 fr. 50 à la pelouse. Le deuxième placé rapportait 9 fr. 50 au pesage, 40 fr. au premier pavillon, 11 fr. 50 au deuxième et 10 fr. à la pelouse.

Cinquième course. — Peu intéressante aussi celle-ci avec ses deux partants sur quatre inscrits. *Cigare* prenait la tête au départ, mais a été vaillamment dépassé par le favori *Hors d'œuvre*.

Résultats du pari mutuel : 7 fr. au pesage, 9 fr. au 1^{er} pavillon, 8 fr. au 2^e et à la pelouse.

Sixième course. — Trois chevaux ont couru sur six inscrits. *Casadeuse* a mené le train de vingt longueurs ; mais après les sauts d'obstacles *Endor* a pris une avance formidable et a gagné d'une longueur, malgré les efforts désespérés de son concurrent.

Le pari mutuel a rapporté 7 fr. au pesage.

Le Défilé

Le défilé a eu lieu avec son concours habituel de curieux et de curieuses massés à l'entrée du Parc. Les beaux attelages n'étaient pas très nombreux ; en revanche, les fiacres étaient fort recherchés et ont dû faire une bonne journée.

AUJOURD'HUI

Voici le programme des épreuves qui auront lieu aujourd'hui, à deux heures et demie :

Prix de la Tête d'Or. — 2.500 fr. Distance : 3.000 mètres environ. — MM. le Comte d'Espous de Paul, *Visionnaire* (3 ans). — Comte F. de David-Beauregard, *Mari* (3 ans). — R. de Monbel, *Savarin* (3 ans). — R. de Monbel, *Nixus* (3 ans). — P. Massot, *Faiver* (3 ans). — P. Massot, *Aigrette* (3 ans). — T. Dugas, *Cidre* (3 ans). — L. de Romanet, *Méline* (4 ans). — James Cunningham, *Heilade* (3 ans). — Baron L. d'Almery, *Persan* (3 ans). — Comte R. de Clermont-Tonnerre, *Cigare* (3 ans). — James Cunningham, *Honoré* (3 ans).

Non qualifié : *Carême*, 1/2 sang, à M. F. Verdet.

Prix du Jockey-Club de Lyon (à réclamer). — 4.000 fr. Distance : 4.000 mètres environ. — MM. de Salvarte, *Rose-Tremière* (4 ans). — Vicomte Ph. d'Espous de Paul, *Abolition* (4 ans). — Vicomte Ph. d'Espous de Paul, *Le Pomponnet* (3 ans). — Baron de Larouillière, *Mauvais Signe*, demi-sang (3 ans). — Baron de Larouillière, *Appollon* (4 ans). — D. Guesnier, *Bataille* (3 ans). — D. Guesnier, *Le Gave* (3 ans). — R. de Monbel, *Vaseline* (3 ans). — P. Massot, *Aigrette* (3 ans). — P. Massot, *Faiver* (3 ans). — T. Dugas, *Wilna* (4 ans). — All. Farmentier, *Sésostris* (3 ans). — James Cunningham, *Redolice* (4 ans). — James Cunningham, *Saint-Corvent* (4 ans). — Comte R. de Clermont-Tonnerre, *Silvius* (5 ans). — Comte R. de Clermont-Tonnerre, *Freluchet* (4 ans).

Grand prix de la Ville de Lyon. — 15.000 fr. Distance : 2.000 mètres environ. — MM. D. Guesnier, *Gl' Perez* (3 ans). — D. Guesnier, *Hors d'œuvre* (3 ans). — D. Dorian, *Camélon* (6 ans). — Baron de Soubeyrat, *Leda II* (4 ans). — Baron de Soubeyrat, *Job* (3 ans). — Baron de Soubeyrat, *Cyprien* (3 ans). — James Cunningham, *Honoré* (3 ans). — James Cunningham, *Idalie* (3 ans).

Prix du Chalet. — Steeple-chase-handicap-gentlemen-riders. — 3.000 fr. Distance, 3.700 mètres environ. — MM. comte d'Autichamp, *Crépus* (5 ans). — Baron de Larouillière, *Gavotte* (4 ans). — Ed. Gillois, *Trespas* (3 ans). — Perret-Allard, *Géralie* (3 ans). — J. Lafourcade, *Belle Demeiselle* (5 ans). — Vicomte Ch. Legrand, *Hyperbole* (3 ans).

Prix du Grand-Camp (course de haies, handicap). — 4.000 fr. Distance : 2.500 m. environ. — MM. B. de Monbel, *Endor* (5 a.). — Comte d'Espous de Paul, *Biarritz* (5 ans). — A. Thonier, *Lagay* (2 ans). — Baron de Larouillière, *Marieton* (5 ans). — Duc de Brissac, *Flammèche II* (4 ans). — B. Bani, *Nogaret* (3). — Perret-Allard, *Prado* (5 ans). — Edmond Archdeacon, *Gorille* (6 ans).

Prix du Rhône (steeple-chase, handicap). — 5.000 fr. Distance : 3.700 mètres environ. — MM. R. de Monbel, *Volade II* (5 ans). — A. Aubrun, *Sahut* (6 ans). — Baron de Larouillière, *Nid* (6 ans). — Duc de Brissac, *Eddie* (4 ans). — Vicomte H. d'Espous de Paul, *Pepa* (4 ans).

NOS PRONOSTICS

Prix de la Tête d'Or : *Cigare*.
Prix du Jockey-Club : *Saint-Corvent*.
Grand prix de la Ville de Lyon : *Gl' Perez*.
Prix du Chalet : *Crépus*.
Prix du Grand-Camp : *Endor*.
Prix du Rhône : *Pepa*.

A L'HOTEL-DIEU

Blessure mortelle. — Impardonnable négligence. — Mort du blessé. — Abus à réprimer. — Enquête indispensable.

Hier soir, à une heure, un terrible accident est arrivé rue Garibaldi. Le nommé Joanny Maikuchel, âgé de 39 ans, demeurant 12, rue Denfert-Rochereau, conduisait une voiture des glaciers de Sylans. Arrivé à la hauteur de la rue Garibaldi, le cheval s'emporta.

Maikuchel voulut le retenir ; mais ses pieds glissèrent sur le marche-pied du siège et le malheureux glissa sous sa voiture dont les roues lui labourèrent le corps.

Quelques généreux citoyens qui passaient par là à ce moment, MM. Michel Siméon, Isidore Fricot et Georges Willin se portèrent à son secours et se dévouèrent pour le transporter à l'Hôtel-Dieu.

L'état du malheureux blessé était affreux. On l'admit aussitôt à la salle Saint-Louis. Seulement, la se berna absolument toute l'assistance donnée à ce pauvre homme. De sorte que, pendant une heure, laissé sans aucune espèce de soin, Maikuchel eut tout le temps de prendre une syncope et de mourir, pendant qu'on des internes de service — celui qu'on appelle l'interne de porte — ne daignait pas se déranger de son poste et que l'autre interne de service — celui qui doit soigner les malades apportés à l'hôpital — faisait... parlait-il, une opération en ville.

Il y avait cependant là, nous devons le reconnaître, quelqu'un qui avait été immédiatement appelé par les sœurs, M. l'aumônier — naturellement. Ce fonctionnaire avait été cherché et trouvé tout de suite, et c'est en sa présence qu'au bout d'une heure le malheureux Maikuchel rendait le dernier soupir.

Les Internes

Or, il faudrait cependant savoir à quoi servent les internes et quelles sont leurs obligations.

S'ils sont nommés pour ne rester à l'Hôtel-Dieu que lorsqu'ils n'ont pas autre chose à faire, voilà qui est fort peu rassurant pour le public.

L'interne était allé en ville — faire une opération — c'est très intéressant pour ce jeune praticien — mais il nous semble que l'instant était assez mal choisi. Etre de service, ce n'est pas courir en ville. Il semble, avec du simple bon sens, que lorsqu'on a pour mission de soigner les gens lorsqu'ils arrivent à l'Hôtel-Dieu, on ne doit pas choisir le moment de cette mission pour s'absenter et risquer de laisser mourir un malade sans secours — comme cela est justement arrivé hier.

Car enfin, osera-t-on affirmer que ce pauvre diable s'il eût été immédiatement soigné ne serait pas encore en vie ?

Et dans ce cas, comment faut-il qualifier la négligence impardonnable qui, dans un établissement hospitalier comme le nôtre, a causé peut-être la mort d'un homme ?

Il paraît que cet interne de service, celui qui va opérer en ville, avait dit à son collègue, celui de la porte, de le remplacer le cas échéant.

On voit que, dans cette occurrence, ce deuxième interne-là ne s'empêchait guère de faire ce remplacement. Il est vrai que c'était une heure, qu'il venait de déjeuner, qu'il prenait son café, — mais enfin il semble que la pensée de cet homme mort sans soins doit, malgré le café, rendre la digestion laborieuse. Ce n'est pas ainsi qu'on s'acquitte de son devoir — et là-dessus nous appelons tout simplement l'attention de qui de droit.

Abus fréquents

C'est à chaque instant, d'ailleurs, que nous recevons des plaintes sur la façon dont on reçoit et dont on laisse les malheureux transportés à l'hôpital. Il y a négligence évidente dans des services qui devraient, au contraire, être d'une exactitude toute particulière : les soins de la première heure ! n'est-ce pas de ceux-là, neuf fois sur dix, que dépend l'issue heureuse ou fatale de nos blessures et de nos maladies ?

Nous ne parlons pas pour aujourd'hui des difficultés que l'on fait pour recevoir certains malades qui sont repoussés avec une barbarie bureaucratique dont parfois les agents de police eux-mêmes sont indignés !

Nous nous bornons aujourd'hui à signaler le cas du malheureux auquel, pour tout secours, pendant une heure (nous avons la déclaration écrite de trois témoins pour l'affirmer) on n'a donné que les consolations de M. l'aumônier ! — ce qui, comme thérapeutique et pansement, paraît quelque peu rudimentaire, même aux plus cléricaux de nos compatriotes.

ACCIDENT QUAI PERRACHE

Trois Blessés

Un grave accident de voiture s'est produit hier soir sur le quai Perrache. Il était onze heures environ et le dernier tramway de Lyon à Oullins rentrait à Lyon bndé de voyageurs, comme il l'est toujours le dimanche.

Devant la caserne des chasseurs à pied, au numéro 51 du quai, à un endroit où la route décrit une courbe assez prononcée, un camion dont le cheval marchait à une vitesse exagérée, vint se jeter sur le tramway, qui fut la plate-forme de devant à demi brisée.

Emporté par la violence de son élan, le cheval du camion roula à terre, entraînant avec lui sa voiture, et naturellement les personnes qui se trouvaient dessus.

Les voyageurs des tramways, épouvantés, descendirent à la hâte et aidèrent les employés à relever les blessés, au nombre de trois.

Ce sont MM. Comte, fils du propriétaire du camion, Guichard et Moresi, âgé de 43 ans, corbonnier, 64, rue de la Part-Dieu. Ces deux derniers se trouvaient dans le tramway.

Aucun n'avait été sérieusement blessé, le plus grièvement atteint était Moresi qui portait quelques contusions à la tête.

Les blessés furent portés à la caserne des chasseurs, et pansés par M. Pravaz, médecin militaire.

Comte et Guichard, une fois leurs plaies bandées, purent rentrer chez eux ; quant à Moresi, il fut conduit à l'Hôtel-Dieu. Là, on le pansa de nouveau, puis deux de ses amis le ramenèrent à son domicile. L'interne de service n'avait pas jugé son état assez grave pour le conserver à l'hôpital.

Le camion qui avait été à demi brisé fut rangé sur le trottoir, le tramway reparti et un quart d'heure après il ne restait nulle trace de l'accident.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Lundi 27 juin, 179^e jour de l'année.
Premier quartier le 2 ; Pleine lune le 10.
Soleil : lever, 4 h. 00 ; coucher, 8 h. 05.

A la Morgue. — Hier matin, à cinq heures, MM. Louis Michaud, Joseph Pallet et Benoît Richoux, ont retiré du Rhône entre le pont Lafayette et la passerelle du Collège le corps d'une femme, âgée de cinquante ans environ.

Sa mise est celle d'une femme de la campagne, robe à carreaux gris et noirs, tablier bleu et un corsage dit « caraco ». Son linge est marqué B...

Le cadavre qui paraît avoir séjourné une semaine dans l'eau, a été envoyé à la Morgue par les soins du commissaire de police du quartier.

Aggression suivie de vol. — Trois malfaiteurs ont assailli, la nuit dernière, un jeune homme, de passage à Lyon, M. Petit-Jean, domestique chez M. Condamin, à Brignais.

L'agression s'est produite rue Paul Bert, un peu avant l'octroi. Les rôdeurs, après

avoir rossé Petit-Jean, lui ont volé son portefeuille, contenant 40 fr., une paire de souliers et divers objets.

Fort heureusement, un passant attardé survint et, à son arrivée, les rôdeurs prirent la fuite.

Accident de voiture. — Hier, à trois heures de l'après-midi, une voiture qui passait près de la gare de Genève, a renversé le nommé André Marignat, âgé de 73 ans, représentant de commerce, habitant rue de la Buire, 17. Dans sa chute, le malheureux a eu la jambe gauche fracturée, ce qui a nécessité son transport à l'Hôtel-Dieu.

Tombé d'un arbre. — On a transporté à l'Hôtel-Dieu hier soir, à 7 heures, M. Jean-Baptiste Moriondo, 61 ans, rue Sébastopol, lequel s'est fracturé la jambe gauche en tombant d'un murier, rue de l'Ordre, où il était monté pour cueillir des fleurs.

Vol. — Le nommé Stéphane Chauvet, 13 ans, rue de Bonnel, 85, offrait au vent à vil prix, une montre en argent, qu'il avait volée à un marchand de bric-à-brac du quartier Saint-Just.

Théâtre Bellecour (concert de la Salle Indienne). — Ce soir, à huit heures et demie, continuation des débuts de la troupe.

Immense succès de Don Torreyra, l'étonnant homme d'élite, des Grimaldi, les gracieux duettistes et pour Stévenard, Léon Trébor, le petit Gidon et l'écuyer. N'oublions pas l'excellente diseuse, Mlle L'Hermine, la gracieuse Ozanne, Alice Marquis, Lavallière, etc.

Concert des Ambassadeurs. — Jamais à Lyon, on n'avait entendu une diseuse comme Mlle Martha Lys, qui est bien supérieure à celles des étoiles cotées dont elle est certainement l'égale. Les Lyonnais feront bien de profiter de quelques représentations que Mlle Martha Lys a pu disposer en faveur du Concert des Ambassadeurs.

Excursionnistes lyonnais. — Dans l'assemblée générale du 25 juin courant, il a été procédé au renouvellement du bureau. Ont été élus : Président, M. Ballet ; vice-président, M. Cornut ; secrétaire-général, M. Vesin ; secrétaire-adjoint, M. Guillemin ; trésorier, M. Chatain ; trésorier-adjoint,

Le Bossu

OU LE PETIT PARISIEN

LE CONTRAT DE MARIAGE

— Parbleu ! s'écria Oriol rassuré par le compte de cette formidable garnison, nous n'avions pas peur.

— Pensez-vous, reprit Gonzague, que vingt hommes pour l'attendre, le surprendre, le saisir vivant ou mort, ce soit assez ?

— Trop, monseigneur ! c'est trop ! s'écria-t-on de toutes parts.

— Alors, vous me répondez d'avance que nul ne me reprochera d'avoir manqué de prudence ?

— Je me porte caution pour cela, s'écria Chaverny ; ce qui manque, ce n'est pas la prudence.

— J'avais besoin de ce témoignage, dit Gonzague ; et maintenant, voulez-vous que je vous dise mon avis, à moi ?

— Dites, monseigneur, dites !

— Ils s'étaient remis à boire. M. le prince de Gonzague se leva.

— Mon avis, prononça-t-il d'une voix lente et grave, c'est que rien n'y fera, rien. Je connais l'homme. Lagardère a dit : « A neuf heures, je serai parmi vous. » A neuf heures, nous verrons Lagardère face à face, je le sais, j'en jure. Il n'y a pas d'armée qui puisse empêcher Lagardère de venir au rendez-vous assigné. Descendra-t-il par la cheminée ? s'enfuit-il par la fenêtre ? surgira-t-il du plancher ? Je ne sais. Mais, à l'heure dite, ni avant ni après, nous le verrons s'asseoir à cette table.

— Pardi ! s'écria Chaverny, qu'on me le donne, mais homme contre homme.

— Tais-toi, interrompit Gonzague durement, je n'aime les combats de nain à géant qu'à la foire. Cette conviction est chez moi si profonde, messieurs, ajouta-t-il en se tournant vers les autres convives, que tout à l'heure j'éprouvais la trempe de ma rapière.

Il dégaina et fit plier sa lame d'acier souple et brillante.

— L'heure vient, acheva-t-il en regardant la pendule du coin de l'œil ; faites comme moi. Je vous engage fort à ne compter que sur vos épées.

Tous les regards suivirent le sien, et interrogèrent le cadran de la magnifique pendule à poids qui grondait dans sa caisse de bois de rose. L'aiguille allait marquer neuf heures. Les convives coururent prendre leurs épées déposées çà et là sur les meubles.

— Qu'on me le donne ! répétait Chaverny ; seul à seul !

— Où vas-tu ? demanda Gonzague à Peyrolles, qui se dirigeait vers la galerie.

— Fermer cette porte, répondit le prudent tactotum.

— Laissez cette porte. J'ai dit qu'elle resterait grande ouverte, grande ouverte elle restera.

— C'est un signal, messieurs, continua-t-il en s'adressant aux convives en armes. Si les deux battants se referment, réjouissez-vous ; cela voudra dire : « L'ennemi a succombé. » Mais, tant qu'ils restent ouverts, veillez.

Peyrolles se mit au dernier rang avec Oriol, Taranne et les financiers. Auprès de Gonzague se tenaient Choisy, Navailles, Nocé, Gironne, tous les gentilshommes. Chaverny était de l'autre côté de la table et le plus près de la porte. Ils avaient tous l'épée à la main. Tous les regards étaient avidement fixés sur la galerie sombre.

Certes, cette attente inquiète et solennelle donnait une grande idée de l'homme qui allait venir. La pendule eut ce grondement que rendent les rouages à l'instant où l'heure va sonner.

— Vous y êtes, messieurs ? dit Gonzague, l'œil sur la porte.

— Nous y sommes ! fut-il répondu tout d'une voix.

Ils venaient de se compter. Le nombre fait souvent le courage.

Gonzague, qui avait la pointe de son épée fichée dans le parquet, prit son verre sur la table, et dit d'un air fanfaron, au moment même où sonnait le premier coup de neuf heures :

— A la santé de M. de Lagardère ; le verre d'une main, l'épée de l'autre !

Il leva son verre.

— Le verre d'une main, l'épée de l'autre ! répéta le chœur sourd.

Puis, tous, ils restèrent muets, la tasse empli jusqu'aux bords, la brette au poing. Ils attendaient, l'œil au guet, l'oreille attentive. Pendant ce grand silence, un bruit de fer se fit au dehors. L'horloge sonna lentement. Elle fut un siècle à tinter ses neuf coups. Au huitième, ce bruit de fer qui avait lieu au dehors cessa. Au neuvième, les deux battants de la porte se refermèrent brusquement. Il y eut un hurlement prolongé. Les épées s'abaissèrent.

A Lagardère mort ! cria Gonzague.

— A Lagardère mort ! répétèrent les convives en vidant leur verre d'un trait.

Chaverny seul ne bougea point et garda le silence. Mais on vit tout à coup Gonzague tressaillir au moment où il portait son verre à ses lèvres. Au milieu de la chambre, les capes et les manteaux entassés sur le bossu oscillèrent et se soulevèrent. Gonzague ne songeait plus au bossu. Il ignorait, d'ailleurs, la fin de sa folle équipée. Gonzague avait dit : « Je ne sais pas s'il sautera par la fenêtre, s'il tombera par la cheminée ou s'il surgira du sol ; mais, à l'heure dite, il sera parmi nous. » A la vue de cette masse qui remuait, il s'arrêta de boire et tomba en garde. Un éclat de rire sec et strident sortit de dessous les manteaux.

— Je suis des vôtres, fit une voix grêle ; me voici, me voici !

Ce n'était pas Lagardère.

Gonzague se prit à rire et murmura : — C'est notre ami le bossu.

Celui-ci sautilla sur ses pieds, saisit un verre, et, se mêlant aux buveurs qui trinquaient :

— A Lagardère ! fit-il ; le poltron aura

su que j'étais ici : il n'aura pas osé venir !

— Au bossu ! au bossu ! cria le chœur en riant ; vive le bossu !

— Eh ! eh ! messieurs, fit celui-ci avec simplicité ; quelqu'un qui ne connaîtrait pas comme moi votre vaillance et qui vous verrait si joyeux croirait que vous avez eu une belle peur. Mais que veulent ces deux braves ?

Il montrait, devant la porte close de la galerie, Cocardasse et Passepoil immobiles comme deux statues. Ils avaient l'air triomphant.

— Nous venons apporter nos têtes, dit le Gascon hypocritement.

— Frappez ! ajouta le Normand, envoyez deux âmes de plus au ciel.

— Réparation d'honneur ! s'écria gaiement Gonzague ; qu'on donne un verre de vin à ces braves ; ils trinqueront avec nous.

Chaverny les regardait avec ce dégoût qu'on a en avisant le bourreau. Il s'éloigna de la table quand ils en approchèrent.

— Sur ma parole ! dit-il à Choisy, qui se trouvait près de lui, je crois que, si ce Lagardère fut venu, je me serais mis avec lui.

— Chut ! fit Choisy.

Le bossu, qui avait entendu, montra du doigt Chaverny à Gonzague, et lui demanda :

— Monseigneur est-il bien sûr de cet homme-là ?

— Non, répondit le prince.

Cocardasse et Passepoil trinquaient avec ces messieurs. Chaverny, dégrisé, les écoutait. Passepoil parlait du point blanc ensanglanté ; Cocardasse ra-

contait de nouveau l'histoire de l'ampitheâtre du Val-de-Grâce.

— Mais tout cela est infâme ! dit Chaverny en poussant droit à Gonzague ; mais il est évident qu'on parle ici d'un homme assassiné !

— Hein ? fit le bossu en feignant un étonnement profond ; d'où sort celui-ci ? Cocardasse, insolent et moqueur, présentait en ce moment son verre à Chaverny, qui se détournait avec horreur.

— Palsambleu ! fit encore Esope II, ce gentilhomme me paraît avoir de singulières répugnances !

Les autres convives étaient muets. Gonzague mit sa main sur l'épaule de Chaverny.

— Prends garde, cousin, murmura-t-il, tu as trop bu.

— Au contraire, monseigneur, fit Esope II à son oreille, je trouve, moi, que le cousin n'a pas bu assez. Croyez-moi, je m'y connais.

Gonzague fixa sur lui son œil soupçonneux.

Le bossu riait et secouait la tête comme un homme sûr de son fait.

— C'est bien, dit Gonzague ; tu as peut-être raison ; je te le livre.

— Merci, monseigneur, répondit Esope.

Puis, s'approchant du petit marquis, le verre à la main, il ajouta :

— Dédaignez-vous aussi de trinquer avec moi ? C'est une revanche !

Chaverny se mit à rire et tendit son verre.

— A vos noces, beau fiancé ! s'écria le bossu.

(A suivre.)

A VENDRE cause maladie, petit **Café Comptoir** à Brignais (Rhône). Bonne clientèle, beau matériel. S'adresser à M. Cottin, à Brignais.

PAPIERS PEINTS

Immenses assortiments nouveaux

E. MEYSONNIER,

77, avenue de Saxe (Brotteaux)

Envoi d'échantillons. Prix réduits

Mise en vente de soldes et de coupons à des prix sacrifiés. — Pour ces occasions, il est urgent de fournir des mesures exactes.

A LOUER joli petit appartement de quatre pièces, rue de Ponthièvre, 16. Bonnes conditions.

VILLA MÉDICALE ET DE CONVALESCENCE

à MEYZIEU (Isère), près LYON

Recommandée pour le traitement des **MALADIES NERVEUSES**

PARALYSIES DIVERSES, AFFECTIONS CHRONIQUES, ETC.

Hydrothérapie, Electrothérapie, Lactothérapie

S'adresser : 14, Rue de la Barre, LYON

Lundi, mercredi et samedi, 3 à 5 heures.

ROB DEPURATIF SANS RIVAL

AU DAPNÉ MEZEREUX

Seul végétal succédané du Mercure, l'anti-syphilitique le plus puissant et le dépuratif du sang le plus énergique par son action éminemment anti-syphilitique et dépurative. Il guérit toutes les maladies contagieuses et de la peau les plus rebelles et les plus invétérées et où le mercure a été impuissant. — Prix 10 et 5 francs. — Pharmacie BARRAJA, 115, cours Lafayette, Lyon.

Les Annonces sont reçues exclusivement à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon

SUCCURSALE DE DROME VALENCE SUCCURSALE DE DROME

AGENCE FOURNIER

71, RUE SAINT-FÉLIX, 71

AFFICHAGE DANS TOUTES LES VILLES DE FRANCE

NOMBREUX EMPLACEMENTS RÉSERVÉS A VALENCE

DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS. — MISE SOUS BANDES

Confection d'Adresses et Expéditions

IMPRESSIONS D'AFFICHES, CIRCULAIRES, LETTRES DE

DÉCÈS, PROSPECTUS, etc., etc.

Publicité générale et sous toutes ses formes

PRIX MODÉRÉS DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

LE GUIDE DE GRENOBLE

ET SES ENVIRONS

La Grande-Chartreuse, Uriage, Allevard, Sassenage,

La Motte-les-Bains, etc.

Ouvrage indispensable aux étrangers qui visitent Grenoble et les beaux sites du Dauphiné, et aux baigneurs qui fréquentent nos stations thermales. — Il est illustré d'une magnifique couverture en plusieurs couleurs, qui est, à elle seule, un vrai souvenir des sites du Dauphiné. — Nombreuses gravures dans le texte.

Description et renseignements sur promenades, monuments, excursion. — Notice sur les Etablissements thermaux. — Horaire des voitures publiques et des chemins de fer avec les nouveaux tarifs de billets simples et billets aller et retour. — Tarif des voitures de place. — Plan de la ville de Grenoble, etc., etc.

PRIX : 50 Centimes. — Franco par la Poste : 65 Centimes

En vente chez l'éditeur, Agence FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon

Et chez les principaux libraires

SERVICE D'ÉTÉ VIENT DE PARAÎTRE SERVICE D'ÉTÉ

L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER

de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon

de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux

Le

WAGON

Contenant le service de toutes les correspondances avec les gares de ces diverses lignes

Le prix des billets aller simples et retour

Prix : 30 cent.; franco par la poste : 35 cent.

EN VENTE

A l'Agence FOURNIER, 14, r. Confort, Lyon

et dans ses succursales de SAINT-ÉTIENNE, GRENOBLE, MACON, DIJON, et VALENCE

Dans les Gares, Librairies et Marchands de Journaux

ABONNEMENT SANS FRAIS A TOUTS LES JOURNAUX DU MONDE A L'AS. FOURNIER, R. CONFORT

SOCIÉTÉ DES

COURSES DE LYON

HIPPODROME DU GRAND-CAMP

Le Dimanche 26 Juin

ET LUNDI 27 JUIN

63,600 Francs de Prix

PRIX DES PLACES:

Pesage (hommes) 20 fr. Tribunes A. 5 fr.

(dames) 10 » B. 3 »

Piétons 1 fr. Digue. 50 c.

VOITURES

4 chevaux, 20 fr.; 2 chevaux, 15 fr.; 1 cheval, 10 fr.

Cavalier, 5 francs

Produit Alpin

Apéritif-Tonique

et Digestif

Entreprise de Travaux Publics et Privés

ODDOUX & C^{IE}

Entrepreneurs à Lyon, Concessionnaires de la

DEMOLITION DU QUARTIER GROLEE

BOIS À BRULER

Vente de tous les matériaux concernant la construction. — Immense choix de

bois de charpente, débité ou non, au gré du client.

Grand assortiment de pierres de taille de toute provenance, retaillées ou non

au gré de l'acheteur.

Vaste choix de portes, fenêtres, boiseries, parquets, tuiles, briques,

ferreux, etc., le tout en très bon état de service.

A vendre en bloc : Immeubles de construction moderne en excellent état,

pouvant être rebâties sur les mêmes plans, sur d'autres terrains.

Pour tous renseignements, s'adresser sur nos Chantiers du quartier Grôle ou

dans nos Bureaux et Entrepôts, situés place de l'Abondance, rue Duguesclin,

Boileau et du Pensionnat, lieu dit Prés de la Vogue (Guillotière).

VENTE en GROS

SARRE & C^{IE}

LYON

ÉTAT-CIVIL DE LYON

MARIAGES

Premier arrondissement. — M. Pierre

Valeyre, guimpeur, rue Pouteau, 21, et

Mlle Marie Bartholin, domestique, quai de

Vaise, 35. — M. Marius Charvet, teinturier,

rue de Crimée, 3, et Mlle Jeanne-Piton,

domestique, rue Saint-Pierre-de-Vaise, 46.

— M. Pierre Bosviel, cordonnier, grande rue

de la Croix-Rousse, 101, et Mlle Marguerite

Parlet, dévideuse, grande rue de la Croix-

Rousse, 101. — M. Auguste Gonin, mar-

chand de fer, à Biol (Isère), et Mlle Alexan-

dine Guittaud-Bataille, quai Saint-Vin-

cent, 29. — M. Simon Peillon, emballleur,

rue de la République, 10, et Mlle Jeanne

Giroud, sans profession, à Vervieux. —

M. Pierre Dubost, propriétaire, rue de la

Gare, à Oullins, et Mlle Anaïs Chevalier,

sans profession, place Sathonay, 6. — M.